

Figures de la polyvalence

Regroupement de services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale

Il n'est pas rare que, dans une ville, un équipement/service culturel municipal ait été géographiquement rapproché d'un ou de plusieurs autres équipements/services culturels, municipaux (musées, services d'archives, etc.) ou privés (cinémas, etc.), et/ou d'équipements ou services d'un autre type : services administratifs, services sociaux, commerces et bureaux, etc. Le cas envisagé ici est celui du rapprochement de services ou équipements culturels incluant une bibliothèque municipale (BM).

Jean-Luc Gautier-Gentès

Inspection générale
des bibliothèques
jean-luc.gautier-gentes
@education.gouv.fr

Sauf erreur, ce thème n'a fait l'objet d'aucune étude. Elle pourrait pourtant s'avérer riche d'enseignements, à plus d'un titre. Cet article n'a d'autre ambition que de tenter une première approche. Si tout ou partie de la problématique est susceptible d'être appliqué à tous les pays, on ne considérera ici que la situation française.

Intérêt de l'étude des regroupements

Le rapprochement d'équipements/services culturels municipaux va de la proximité au sein d'un même quartier à l'intégration, soit seulement fonctionnelle soit totale, de l'une des composantes du groupe dans une autre, en passant par le partage d'un bâtiment.

Dans le cas où les équipements/services n'occupent pas le même édifice, la notion de rapprochement géographique n'est pas sans comporter une part de subjectivité. À partir de combien de mètres un bâtiment est-il réputé ne plus être proche d'un autre ?

Par ailleurs, tous les choix effectués en matière de regroupements ne procèdent pas exclusivement d'une certaine conception de la culture et des politiques culturelles. Il faut faire la part, dans ces choix, des opportunités et des contraintes (la surface de tels locaux devenus disponibles permet de loger tel équipement/service et non tel autre, etc.) ainsi que d'éventuels projets urbanistiques dépassant le cadre d'une politique culturelle (requalification d'un quartier conduisant à jouer de toute la gamme de l'offre en services).

Sous ces réserves, la nature des rapprochements effectués constitue un angle d'approche peu utilisé et pourtant fécond des conceptions de la culture et des politiques culturelles qui sont à l'œuvre dans les villes.

Que regroupe-t-on ?

Il n'est pas procédé partout à de tels regroupements. Pourquoi ?

Traditionnellement, des territoires votent plutôt à droite ou plutôt à gauche. Pour l'expliquer, les polito-

* Cet article bénéficie d'informations communiquées par mes collègues Jean-Marie Arnoult, Denis Pallier et Albert Poirot. Lue par Anne-Marie Bertrand et Denis Pallier, une première version a donné lieu de leur part à d'utiles suggestions.

Jean-Luc Gautier-Gentès a été conservateur à la DLL en 1980, chef du service d'aide à l'édition au CNL, chargé de mission auprès du président du Centre Pompidou, éditeur, directeur de la bibliothèque de l'INRP, puis de la BIU d'art et d'archéologie, conseiller au cabinet du secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et chargé de mission auprès du Directeur du livre et de la lecture. Inspecteur général des bibliothèques, il est doyen de l'inspection. Outre de nombreux articles sur la littérature et les bibliothèques, il est l'auteur d'une édition critique du poème *La Peinture de Charles Perrault* (Droz, 1992) et de l'ouvrage *Le contrôle de l'État sur le patrimoine des bibliothèques : aspects législatifs et réglementaires* (Enssib, 1999).

logues se réfèrent en particulier à l'histoire politique, religieuse et juridique. Une carte géographique des regroupements ferait-elle de même apparaître que des zones semblent être particulièrement favorables à l'adoption de ce dispositif, d'autres se montrant, au contraire, moins perméables à celui-ci ? Et si cette double distribution n'est pas fortuite, que signifie-t-elle, quelles en sont les causes ?

Là où des regroupements sont opérés, qu'est-ce qui est regroupé ? Qu'est-ce qui est exclu du regroupement ? En termes de surfaces et de situation, à qui est dévolue la plus belle part ? Qui est placé sous l'autorité de qui ? Le regroupement se limite-t-il au secteur culturel, mord-il sur le social voire sur l'économique (bureaux, commerces) ?

Une typologie devrait pouvoir être établie. Selon que les rapprochements ne concernent que des équipements/services culturels publics, ou qu'ils incluent par exemple des salles de cinéma de statut privé, ou qu'ils comprennent des services sociaux ou encore des commerces et des bureaux, se dégagent des conceptions différentes de la culture, ici plutôt associée, semble-t-il, au loisir, là à une idée impliquant un plus haut degré d'engagement de la part du public.

Bien entendu, ici encore, les conclusions ne doivent pas être tirées sans circonspection. Il leur faut précisément tenir compte du phénomène du regroupement.

Prenons un exemple : celui de la juxtaposition d'un musée d'art contemporain et de salles de jeux vidéo. Cette juxtaposition n'implique pas nécessairement que le contenu du musée soit au niveau « culturel » supposé des salles de jeux vidéo et de leurs clients. Au contraire, elle peut relever d'une stratégie visant à conduire ces clients, en raison de sa proximité, au musée - un musée qui, pour autant, n'aura passé aucun compromis avec l'exigence.

L'ambition assignée par une municipalité à un de ses équipements/services culturels peut être aux antipodes de l'image globale présentée par le regroupement.

Pour apprécier de façon équilibrée les intentions qui ont présidé à un regroupement, il faut tenir compte non seulement de la nature de ce regroupement, mais de celle de l'offre de chacune des composantes.

Quant aux types de regroupements, chaque école a ses sources, ses garants.

Sources et garants

Parmi les exemples dont s'autorise le développement des regroupements quand le culturel y domine, voire est exclusif d'autres secteurs, figure évidemment le centre Georges Pompidou, ouvert en 1977. À cette option du regroupement tout-culturel, la Cité des sciences et de l'industrie, inaugurée en 1986, apporte, à l'échelon national, une caution renouvelée.

D'une manière générale, l'objectif des regroupements majoritairement ou exclusivement culturels est politique (accroître la visibilité de la politique culturelle municipale) et culturel (démultiplier l'efficacité de chaque équipement/service en le plaçant dans une situation qui tient à la fois de la concurrence et de la complémentarité). Peuvent s'y ajouter en particulier le souhait de réaliser des économies d'échelle et, de la part d'une ville centre, que se soit constituée ou non autour d'elle une com-

munauté d'agglomération ou une communauté urbaine, celui d'attirer et de rayonner au-delà de ses propres frontières.

Le regroupement des équipements/services culturels a été porté par la vague du développement des politiques culturelles. Et par la course à laquelle se sont livrées en la matière l'offre et la demande (la demande telle qu'elle s'exprime, la demande telle que les élus la perçoivent en fonction des informations dont ils disposent, ainsi que de leur parcours personnel et de leur bagage idéologique, etc.) - et ceci sur fond de compétition d'attractivité et d'« image » entre villes.

Mais cet essor ne suffit pas à expliquer le phénomène du regroupement. Ce n'est pas parce que des équipements/services culturels sont nombreux qu'ils doivent obligatoirement être regroupés.

Pour expliquer le phénomène du regroupement, il faut donc sans doute s'intéresser à la conception de la culture qui s'est peu à peu imposée. Selon cette conception, la culture est 1) un univers en soi, susceptible de faire l'objet, en tant que tel, d'un traitement séparé ; 2) un univers polyvalent, c'est-à-dire au sein duquel tous ou presque tous les modes d'expression et toutes ou presque toutes les pratiques peuvent, voire doivent, figurer.

Le regroupement d'équipements/services culturels, à l'exclusion d'autres types d'équipements/services ou presque, se nourrit de cette conception. Que, bien entendu, il vient aussi renforcer.

Cette conception de la culture comme un monde en soi (séparé et total) souffre des exceptions qui, au prix de quelques précautions, peuvent être regardées comme significatives.

Dans le cas des regroupements associant aux équipements/services culturels des activités de loisir et des services sociaux, doivent être mentionnées, au titre des éclaireurs, les villes nouvelles de la région parisienne, dont Alice Garrigoux souli-

gnait, en 1972, que l'urbanisme qui a présidé à leur conception « *a fait un choix qui consiste à juxtaposer sur une même place (Agora, Aula), à l'accès piétonnier, de nombreux équipements éducatifs, culturels ou récréatifs, publics ou privés*¹ ». Leur concentration est destinée à « *équilibrer la concentration commerciale. Cinéma, patinoires, musées, écoles de musique, bibliothèques, agences de l'emploi, etc. tenteront dans un même lieu un même public* ».

Objectifs, effets

Pour des raisons évidentes, politiques, culturelles et budgétaires (atteindre, sur tous les plans, les meilleurs résultats possibles au meilleur coût), le phénomène du regroupement est vraisemblablement plus marqué dans les petites communes.

Les regroupements effectués dans les villes moyennes et grandes ne s'en remarquent que plus. Et n'en appellent que plus de commentaires. Villes grandes ou moins grandes : qui précède qui sur la voie du regroupement ?

Dans son rapport publié en 1992 sur l'aménagement culturel du territoire, Bernard Latarjet écrit : « [Les] équipements polyvalents ont été fortement contestés par le ministère de la Culture depuis dix ans. Ils demeurent un élément d'intégration sociale dans les quartiers. Autant les équipements polyvalents de grande dimension doivent peu à peu être remplacés par un réseau de collaboration entre équipements spécialisés, autant, dans les banlieues, le besoin s'accroît d'équipements polyvalents à base associative (notamment autour d'une médiathèque)². »

Recommandés en milieu urbain comme services de proximité, parce qu'ils permettent de concilier une

offre variée, sinon complète, avec une taille réduite, les équipements polyvalents y sont donc autrement déconseillés par le ministère. Tout se passe comme si les regroupements opérés dans les villes, parfois en plein centre, visaient à contourner cette prohibition, à s'y plier tout en lui échappant. En effet, en juxtaposant plusieurs équipements sur une aire géographique réduite, voire sous le même toit, on forme un ensemble polyvalent sans toucher formellement au tabou des frontières qui séparent les divers types de services culturels. Et au respect desquelles veillent – pour de nombreuses bonnes raisons et quelques mauvaises – les « professionnels » correspondant, appuyés par la rue de Valois.

Outre l'idée que les villes – c'est-à-dire ceux qui, au sein des villes, ont porté cette option et l'ont fait valider – se font de la culture et d'une politique culturelle, les regroupements d'équipements/services impliquant des équipements/services culturels publics sont à même de livrer des enseignements sur d'autres points.

Ainsi, sur l'efficacité des regroupements par rapport aux objectifs culturels visés et sur les pratiques culturelles.

Le regroupement a-t-il entraîné une augmentation de la fréquentation des équipements/services ? A-t-il profité à tous ? Des équipements/ser-

vices connus pour moins attirer que d'autres ont-ils rencontré un succès notable ?

Le regroupement a-t-il entraîné un élargissement du public vers les classes les plus éloignées de la culture ?

Un regroupement se veut culturellement efficace. Or, il ne va pas de soi qu'il s'agisse, de ce point de vue, d'un choix pertinent. Contre le principe d'un regroupement, il est possible de présenter, sous le rapport de l'efficacité, des arguments recevables ; par exemple : à faire de la culture une ville dans la ville, on risque d'instaurer plus de distance entre la population – ou une partie de la population – et elle qu'en répartissant ses lieux sur le territoire communal.

Des équipements/services ont-ils fermé, quitté le regroupement ?

Dans le succès ou l'insuccès, quelle est la part du degré de coordination entre les composantes ? En effet, un rapprochement ne signifie pas que les équipements/services rapprochés travaillent de concert.

Les effets supposés de la « synergie » sont-ils un mythe, la synergie est-elle une fausse bonne idée ?

Autant de questions susceptibles de s'appliquer aux regroupements incluant des BM. Et dont les réponses aideront à préciser le statut de celles-ci, leur image, à évaluer leur action. Et à informer cette action.

1. Cité par Hélène Richard, « Les bibliothèques municipales [1945-1975] », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4 : *Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 333-355.

2. *L'aménagement culturel du territoire*, La Documentation française, 1992, p. 25, note 2.

Corpus provisoire

Le regroupement d'équipements/services culturels incluant des BM est signalé comme une tendance au milieu des années 1990, dans un article dont l'auteur s'attache à dégager les caractéristiques communes des nouveaux bâtiments de BM³. Ce phénomène est, en fait, antérieur aux années 1990.

Je livre ici les quelques éléments factuels dont je dispose, à titre de corpus provisoire.

Un cas est laissé de côté comme n'entrant pas dans notre sujet : celui des archives conservées dans les BM⁴. En effet, il ne s'agit pas de la juxtaposition de services distincts mais de l'attribution aux BM en question d'une fonction archivistique.

Entre intégration et juxtaposition de services distincts, le cas où la BM et les archives constituent deux services tout en étant placées sous la seule autorité du directeur de la BM⁵ ; ce cas-là non plus n'est pas abordé, de façon plus discutable puisque la frontière est mince avec celui qui voit une BM et un service d'archives coexister sous des directions différentes.

À une exception près (Tulle), les cas cités concernent les centrales⁶.

Le nombre d'habitants est celui du dernier recensement général (1999) ; dans une étude plus complète, il serait judicieux d'ajouter le nombre d'habitants lors de la conception et de l'ouverture de l'équipement.

3. Sylvie Fayet, « Les constructions de bibliothèques municipales. Tendances générales », *BBF*, 1996, n° 5, p. 9.

4. Voir sur ce sujet Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques : logiques de services ou accidents de parcours ? », *BBF*, 2001, n° 2, p. 4-14.

5. C'est le cas à Sélestat (Bas-Rhin, 32 420 hab.), où les archives municipales anciennes se trouvent depuis longtemps dans le bâtiment que la bibliothèque humaniste occupe depuis 1889. À Marignane (Bouches-du-Rhône, 34 238 hab.), les archives municipales rejoignent la BM quand celle-ci prend possession de son nouveau bâtiment (1981), mais sont alors placées sous l'autorité du directeur de la BM.

6. Sauf indication contraire, les informations proviennent des directeurs des bibliothèques, que je remercie, du site Internet de la ville ou de rapports d'inspections effectuées par l'Inspection générale des bibliothèques.

1977 :

- ouverture de la BM de *Notre-Dame-de-Gravenchon* (Seine-Maritime, 8 842 habitants). Dans des bâtiments distincts, mais très proches et formant avec elle un « centre culturel », se trouvent le conservatoire, un cinéma, une maison des jeunes et de la culture et une salle d'expositions⁷. Depuis, la BM a connu et va connaître des extensions, la salle d'expositions a cessé d'exister et le bâtiment de la MJC a été détruit ; celle-ci, devenue Arcade (associations et rencontres culturelles d'animation, de détente et d'expression), s'est vue loger dans un autre bâtiment, cette fois éloigné des autres. Le cinéma, lui, reste proche de la BM.

- ouverture à *Saint-Dié* (Vosges, 23 699 hab.), du musée, pour lequel le bâtiment où la BM est logée depuis 1966 a fait l'objet d'une extension. Le directeur de la BM est également celui de musée ; c'est à son départ en retraite (1990) que la direction est dédoublée.

1981 :

- ouverture du centre Bonlieu à *Annecy* (Haute-Savoie, 52 100 hab.). La nouvelle BM et le théâtre, aujourd'hui scène nationale, y coexistent avec l'office du tourisme, une crèche, des bureaux, des commerces.

1983 :

- ouverture à *Nevers* (Nièvre, 43 082 hab.) du centre culturel Jean Jaurès. Il comprend la médiathèque et l'école de musique. Les archives municipales les rejoignent en 1985.

- inauguration à *Tulle* (Corrèze, 16 906 hab.) d'un bâtiment - aujourd'hui dénommé centre André Malraux - où cohabitent avec l'annexe de la BM (mais cette annexe est en fait plus importante que la centrale) mise en service à cette occasion, d'une part, le centre culturel et sportif, d'autre part, l'école nationale de musique et de danse.

7. *Bibliothèques : une nouvelle génération. Dix ans de constructions pour la lecture publique*, Réunion des musées nationaux, 1993, p. 120.

1986 :

- selon un projet nourri dès les années 1970, ouverture à *Niort* (Deux-Sèvres, 83 514 hab.) du centre culturel du Moulin du Roc. Il réunit d'une part la médiathèque, d'autre part le centre d'action culturelle, devenu depuis scène nationale.

1987 :

- ouverture du centre culturel Pôle Sud à *Chartres-de-Bretagne* (Ille-et-Vilaine, 6 582 hab.). Entre deux immeubles datant des années 1960 et les reliant, a été construite une salle de spectacle qui fait également office de cinéma. Outre celle-ci, le centre comprend aujourd'hui dans un des deux bâtiments latéraux la BM, une galerie d'expositions (Le carré d'art), deux salles de réunion et une salle de projection vidéo, dans l'autre des locaux associatifs et divers ateliers (photographie, arts plastiques, informatique).

1988 :

- la BM de *Villeurbanne* (Rhône, 127 299 hab.), prenant possession de nouveaux locaux, y devient « maison du livre, de l'image et du son » (MLIS). Elle comprend une artothèque, comme un certain nombre de BM, mais aussi, ouvert ultérieurement, un espace consacré au design. Il est à noter que cet espace a aujourd'hui disparu⁸.

- la BM de *Montluçon* (Allier, 44 074 hab.) rouvre en février dans la maison de maître du parc des Ilets. Dans cet ancien domaine industriel, acheté par la ville en 1980 et transformé en parc ouvert au public en 1981, elle a été précédée par le théâtre des fédérés (aujourd'hui, Le Festin) en 1985. 1988-1989 voient aussi la réinstallation près de la BM de l'école nationale de musique et de l'atelier municipal d'arts plastiques tandis qu'ouvrent le fonds d'art moderne et contemporain, des installations sportives et des locaux associa-

8. Jean-François Carrez-Corral, « La maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne. Que sont nos chefs-d'œuvre devenus ? », *BBF*, 1996, n° 5, p. 14-18 ; Marc Givry, « Que sont nos chefs-d'œuvre devenus ? Lettre à Jean-François », *ibid.* p. 19-20.

tifs. L'ensemble reçoit le nom d'espace Boris Vian. Les archives municipales le rejoignent en 1992.

1989 :

- ouverture à *Blanquefort* (Gironde, 14 734 hab.) du « centre d'animation communal » Les colonnes. « *La municipalité a[yant] choisi de regrouper toutes les activités culturelles au cœur du nouveau centre-ville* », ce centre culturel « *propose deux salles de spectacle (théâtre et cinéma), une école de danse, une cafétéria, et accueille pour certaines de leurs activités les associations culturelles*⁹ ». La BM s'y installe en 1992. Si l'association qui gère la musique et la danse - établissement local d'action culturelle (ELAC) - se trouve toujours dans ces locaux, celle qui préside à la vie associative les a aujourd'hui quittés, pour s'installer en face dans un autre bâtiment.

- ouverture à *Saint-Lô* (Manche, 21 585 hab.) du centre culturel Jean Lurçat. Une aile du bâtiment est occupée par la BM, une autre par le musée des beaux-arts et l'école de dessin. Au centre, et faisant office de point d'accueil pour l'ensemble : un bureau d'information jeunesse, appartenant

au réseau information jeunesse (RIJ) et qui comprend un « point-cyb - espace jeune ».

- ouverture à *Tremblay-les-Gonesses* (Seine-Saint-Denis, 34 018 hab.), devenue depuis Tremblay-en-France, du centre culturel Louis Aragon, dont la BM Boris Vian, une salle de spectacle et un studio de danse se partagent le bâtiment.

- ouverture de la nouvelle BM d'*Arles* (Bouches-du-Rhône, 51 614 hab.). Installée dans l'ancien hôtel-Dieu, devenu espace Van Gogh, elle y côtoie une salle d'expositions, le collège international des traducteurs littéraires, le centre universitaire, les archives municipales et une librairie. En 2002, les y rejoignent les rencontres internationales de la photographie¹⁰.

1990 :

- ouverture à *Auray* (Morbihan, 11 322 hab.) du centre Athéna, qui réunit la médiathèque, une salle de spectacle, l'école de musique et une ludothèque.

1990-1992 :

- ouvertures successives à *Beauvais* (Oise, 67 635 hab.) de trois bâtiments,

respectivement pour l'école des beaux-arts (1990), la BM (1991) et l'école de musique et de danse (1992). Ils donnent sur la même place, formant l'espace François Mitterrand.

1991 :

- la BM de *Nancy* (Meurthe-et-Moselle, 105 830 hab.) se dédouble. Tandis que les fonds patrimoniaux restent dans les locaux de la rue Stanislas, une médiathèque dévolue à la lecture publique ouvre ses portes. Située dans une ancienne manufacture de tabac, elle y cohabite avec le conservatoire national de région, la comédie de Lorraine, l'institut commercial de Lorraine et la vidéothèque de l'INA¹¹. Sous des dénominations et avec des statuts administratifs parfois différents, ces voisins sont toujours ceux de la médiathèque.

- ouverture à *Rezé* (Loire-Atlantique, 36 455 hab.) de l'espace Diderot. Coexistent dans le même bâtiment la BM, une maison de la formation, une salle audiovisuelle et une galerie d'expositions¹². Aujourd'hui, celle-ci fait aussi office de salle de spectacle et il est prévu de transférer à la BM, à l'étroit, une partie des surfaces de la maison de la formation.

1992 :

- ouverture à *Kingersheim* (Haut-Rhin, 12 098 hab.) du centre de rencontre, d'échange et d'animation (CREA). Cohabitent dans le bâtiment de ce nom une médiathèque jeunesse (première « tranche » de la future BM), située au deuxième étage et qui ouvre quelques mois plus tard (octobre 1993), et l'association CREA, qui propose au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage, et ce d'abord aux jeunes, divers équipements et activités à dominante culturelle (salle d'expositions, salles de réunions, salle de spectacle et de conférences, salle de danse, ateliers, etc.).

9. *Bibliothèques : une nouvelle génération*, op. cit., p. 52.

10. Jean-Loup Lerebours, « La médiathèque d'Arles, vingt mois après », *BBF*, 1990, n° 5, p. 308-311. Voir aussi la rubrique consacrée à la médiathèque sur le site Internet de la ville : <http://www.ville-arles.fr/portail/index.asp>

11. *Bibliothèques : une nouvelle génération*, op. cit., p. 108. Cet ouvrage situe par erreur l'ouverture en 1989.

12. *Bibliothèques : une nouvelle génération*, op. cit., p. 146.

- ouverture à *Vernon* (Eure, 25 003 hab.) du centre culturel désigné sous le nom d'espace Philippe-Auguste. Se partagent le même bâtiment « *la bibliothèque, le conservatoire, un théâtre-auditorium et une salle polyvalente*¹³ ». Le transfert à la communauté d'agglomération - qui s'est dotée de la compétence culturelle - était en cours en août 2003.

- ouverture à *Dieppe* (Seine-Maritime, 35 694 hab.) du centre d'action culturelle, comprenant la BM, le théâtre municipal (aujourd'hui DSN, Dieppe scène nationale) et un restaurant de statut privé. Il s'agissait alors de réaliser une maison du livre et de la culture. Les occupants du bâtiment sont aujourd'hui les mêmes. Celui-ci est désigné sous le nom de centre Jean Renoir.

- ouverture à *Chambéry* (Savoie, 57 592 hab.) d'un bâtiment dénommé « le bateau-livre », adossé au carré Curial (commerces, restaurant, services). À côté de cet ensemble, se trouve l'espace André Malraux (expositions, théâtre, cinéma). Le bateau-livre abrite la nouvelle BM. Il est alors prévu qu'elle y coexiste avec un centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), qui, sous le nom d'espace Eurêka, la rejoint en effet quelques années plus tard¹⁴.

En 1993, ouvrent les cinq équipements suivants :

- la médiathèque du *Blanc-Mesnil* (Seine-Saint-Denis, 47 079 hab.). Elle partage le « Forum culturel » avec une salle de spectacle, un auditorium et une galerie d'expositions.

- la cité du livre à *Aix-en-Provence* (Bouches-du-Rhône, 137 067 hab.), dans l'ancienne manufacture d'allumettes¹⁵. Outre la nouvelle BM, ex-

Méjanes, dont le directeur est aussi celui de la cité, celle-ci abrite également près d'une dizaine d'hôtes, certains orientés vers la littérature (fondation Saint-John Perse, centre Albert Camus, etc.), d'autres non (institut de l'image, rencontres cinématographiques aixoises, ballet Preljocaj, etc.).

- le Carré d'art à *Nîmes* (Gard, 137 740 hab.). La BM en partage le bâtiment avec le musée d'art contemporain.

- la médiathèque de *Saint-Quentin-en-Yvelines* (Yvelines, 160 507 hab.). Elle est accolée à un théâtre¹⁶.

- la nouvelle BM de *Saint-Étienne* (Loire, 183 522 hab.). La cinémathèque de la ville y devient un service intégré¹⁷.

1994 :

- ouverture à *Guingamp* (Côtes-d'Armor, 8 830 hab.) du centre culturel du Champ-au-Roy. Se trouvent dans le même bâtiment la BM, l'école municipale de musique, l'école municipale de dessin et des locaux associatifs.

- ouverture à *Chaumont* (Haute-Marne, 28 365 hab.) de la « maison du livre et de l'affiche », alias « Les silos », du nom du bâtiment qui l'abrite, silos désaffectés de l'ancienne coopérative agricole de la Haute-Marne. Outre la médiathèque municipale et un espace culturel multimédia, on y trouve la direction du graphisme, l'association responsable des rencontres internationales d'arts graphiques - lesquelles alimentent un fonds originel d'affiches du XIX^e siècle - et un atelier de sérigraphie.

1998 :

- ouverture de l'espace Landowski à *Boulogne-Billancourt* (Hauts-de-Seine, 107 042 hab.). Il comprend la nouvelle BM, le musée des années trente (l'ancien musée municipal créé en 1939), une salle de conférences, un cinéma et un atelier-garde-

rie. Les a rejoins en 2001 un « espace initiation [aux TIC] ».

2000 :

- ouverture de la nouvelle centrale de *Dole* (Jura, 26 015 hab.) et de la BMVR de *Montpellier* (Hérault, 229 055 hab.), celle-ci transférée en 2003 à la communauté d'agglomération. Dans les deux cas, le service des archives municipales, qui occupait préalablement un bâtiment différent, a rejoint la BM dans le nouveau bâtiment - tout en gardant par rapport à elle son indépendance administrative.

À *Rennes*, le NEC (nouvel équipement culturel) en cours de construction, depuis peu baptisé Les champs libres et dépendant de la communauté d'agglomération, sera occupé, outre par la BM, par le musée de Bretagne et le CCSTI (« Espace des sciences »). Celui-ci, déjà présent à Rennes, collabore étroitement avec une des annexes de la BM.

À *Papeete* (Territoire de Polynésie française), c'est actuellement la bibliothèque de la maison de la culture qui joue le rôle de BM. Il est projeté depuis plusieurs années la construction, sur le site d'un ancien hôpital, d'un centre culturel (centre Vaïami) qui comprendrait un musée ethnographique, un espace historique, une pinacothèque, des salles de spectacle, une salle d'expositions temporaires et un « pôle bibliothèque publique de prêt ». Celui-ci se composerait, d'une part, d'une BM complétée par six annexes, d'autre part, d'un centre de documentation sur la culture polynésienne.

13. *Bibliothèques : une nouvelle génération*, op. cit., p. 174.

14. *Bibliothèques : une nouvelle génération*, op. cit., p. 66 ; Marie-Claude Brun, « La médiathèque Jean-Jacques Rousseau dans le Bateau-Livre à Chambéry », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 159, 2^e trim. 1993, p. 28-31.

15. Gilles Éboli, « La cité du livre d'Aix-en-Provence », *BBF*, 2000, n° 5, p. 72-77.

16. Philippe Debrion, « La médiathèque du Canal à Saint-Quentin-en-Yvelines », *BBF*, 1994, n° 2, p. 31-35.

17. François Marin, « La nouvelle bibliothèque de Saint-Étienne. De la médiathèque du futur à la médiathèque d'aujourd'hui », *BBF*, 1994, n° 2, p. 36-37.

18. Je dois le premier à Sylvie Fayet, article cité, p. 9 ; les deux suivants à Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*, Association pour la diffusion de la pensée française-Presses de l'Ensisb, 2003, p. 18 et 30. Il est question dans l'article de S. Fayet d'une « association » de la BM de Troyes - l'actuelle BMVR - au conservatoire. Selon Thierry Delcourt, directeur de la BM, à ceux-ci devait se joindre aussi l'espace Argence (spectacles et congrès), mais cette triple association n'a pas trouvé de traduction géographique ni, à ce jour, administrative ; des associations fonctionnelles sont recherchées (la bibliothèque du conservatoire est intégrée au réseau informatique de la BM).

Bibliothèques municipales sous-ensembles d'une structure culturelle ou sociale											
Tranches de population en milliers d'habitants	Centres/espaces culturels ¹	Centres socioculturels ²	Centres/espaces ³	Centres multimédias	Centres sociaux	Foyers socio-éducatifs	MJC/Maisons pour tous	Espaces intergénérationnels	Maisons de pays/de canton	Maisons des associations	Centres commerciaux/galerías marchandes
/5	41	13	17	1	1	4		1	4	1	
5/10	45	11	11		1			1	1	1	1
10/15	22	2	6							1	
15/20	7		2								1
20/25	9		1								
25/30	4		2		1						
30/35	2										
35/40	3		1								
40/50	3										
	Montluçon										
	Nevers										
	Blanc-Mesnil										
50/60	3										
	Arles										
	Anncy										
	Chambéry										
60/70	1										
	Beauvais										
70/80											
80/90	1										
	Niort										
90/110	1										
	Boulogne-Billancourt										
110/130											
130/150	2										
	Nîmes										
	Aix										

N.B. : il ne s'agit que des centrales des villes de plus de 2000 habitants. Dans quelques cas, sans doute la BM ne fait-elle pas partie d'un centre culturel mais constitue-t-elle ce centre ; ces cas n'invalident pas le constat général.
Non mentionné : Montpellier (voir page précédente).

1. Y compris des centres/espaces non qualifiés de culturels, mais dont le nom qui leur a été donné (écrivain, comédien, artiste, chanteur) permet de penser qu'il s'agit de centres culturels. Cette rubrique comprend deux « maisons des arts », un « palais des arts et des loisirs », une « ferme des arts ».

2. Dont une « salle polyvalente », un « espace culturel et sportif », un « centre multiservices », deux « foyers culturels » et une « maison de l'industrialité ».

3. Y compris, sans doute, quelques centres culturels non identifiés comme tels. Ils portent assez souvent des noms d'hommes politiques (Danton, Mandela, etc.).

Au fil de diverses lectures, peuvent être relevés d'autres exemples¹⁸ : à *Albertville* (Savoie, 18 190 hab.), la médiathèque jouxte un théâtre ; à *Mouans-Sartoux* (Alpes-Maritimes, 9 031 hab.), la médiathèque voisine avec des salles de cinéma ; à *Nanterre* (Hauts-de-Seine, 86 219 hab.), coexistent une bibliothèque musicale, un conservatoire et une salle de spectacle.

À *Angoulême* (ZAC Cité-Magelis), un projet prévoit de regrouper le centre national de la bande dessinée

et de l'image, le futur musée de la bande dessinée et la future médiathèque de l'agglomération.

Éléments pour une interprétation

Un effet de seuil ?

J'ai postulé que le phénomène de regroupement était plus marqué dans les petites communes. Il paraît possible de préciser ce qu'il faut en-

tendre par là dans le cas de regroupements impliquant des BM. En effet, si, dans le répertoire *Adresses des bibliothèques publiques* publié par la Direction du livre et de la lecture (21^e éd., 2001), on relève les BM que leur adresse ou les informations dont on dispose par ailleurs désignent comme un sous-ensemble d'une autre structure, culturelle ou sociale, on obtient le résultat décrit dans le tableau ci-dessus.

C'est donc à partir de 15 000 habitants que chute le nombre des BM

qui font partie d'un centre culturel, une première baisse s'effectuant, au sein de la tranche 2000-15 000, à partir de 10 000 habitants.

Conceptions de la bibliothèque

La simple lecture de la liste des exemples cités porte à esquisser une typologie des perceptions du rôle de la BM. Ici, son association avec les archives municipales semble la tirer du côté du papier, singulièrement du texte sur papier, et peut-être du patrimoine. Là, c'est l'image qui domine, sur papier ou sur écran.

Ce n'est pas par hasard que, dans deux cas, la BM est associée à un CCSTI.

Mais chaque situation demande un examen particulier et qui tienne compte, ainsi qu'il a déjà été dit, du phénomène du regroupement.

Tantôt, la présence d'un autre équipement/service à côté de la BM veut donner le ton et imprimer sa marque à l'ensemble. Tantôt, c'est l'inverse, chaque équipement/service se voit chargé d'occuper un créneau différent du champ culturel de telle façon que soit couverte la plus large part de celui-ci ; dans ce cas, la BM pourra, par exemple, au sein de l'ensemble, constituer un pôle plutôt traditionaliste (maison du livre imprimé) ou plutôt moderniste (maison de tous les médias).

La polyvalence et ses effets

Depuis plusieurs décennies, une bibliothèque municipale conforme aux recommandations intègre des infrastructures susceptibles de se prêter à divers types de manifestations culturelles, liées à la lecture ou non, en rapport avec ses collections ou non, organisées directement par elle ou non. Par exemple, des salles de conférences ou de spectacle. En outre, elle offre tous les types de supports, des imprimés mais aussi du son et des images animées.

Dans le cas de villes de petite taille auxquelles leurs moyens ne permettent pas de disposer de tous les types

d'équipements culturels, cette polyvalence des bibliothèques municipales les mettra en situation d'être le seul, celui qui s'impose en particulier parce qu'il est le plus complet.

Au lieu d'être obtenue par le rapprochement de plusieurs, la complétude recherchée de l'offre culturelle est obtenue par la diversification de l'offre d'un seul, la bibliothèque. Il s'agit, en quelque sorte, d'un *regroupement intégré*.

Dans le cas de villes disposant de tous les types d'équipements culturels, la polyvalence désormais consubstantielle de la bibliothèque se prête-t-elle particulièrement aux regroupements, y incite-t-elle, plus que d'autres équipements, par une sorte d'effet de capillarité ?

Historiquement, la bibliothèque a-t-elle favorisé le développement des regroupements ?

Bibliothèque et musée

L'association d'un musée et d'une bibliothèque sinon publique, au sens usuel de l'expression, du moins destinée à un public externe à parité avec le musée (pour le dire autrement, une bibliothèque qui ne soit pas seulement celle du musée) - ce type d'association ne date évidemment pas des années 1980 ni même des années 1970. Quand ces années et notre propre époque y procèdent, elles renouent avec une tradition ancienne. Une tradition que représentent notamment, en France, les musées-bibliothèques construits en province au XIX^e siècle, en particulier durant le dernier tiers.

Globalement, au cours des décennies qui voient l'essor des politiques culturelles, les chemins du musée et de la bibliothèque ont plutôt tendance à se séparer. Pour se développer, le musée saisit en particulier l'occasion de l'intérêt croissant porté au patrimoine, le patrimoine en général, le passé sous toutes ses formes. De son côté, la bibliothèque, impatiente d'entrer enfin dans l'ère de la « lecture publique », entendue comme

s'adressant au plus grand nombre, n'a sans doute vu que des avantages à se distancier d'une institution dont la proximité semblait la tirer en arrière : vers son passé désormais répudié de bibliothèque érudite.

Dans le cas où une BM et un musée partagent le même bâtiment, un projet d'accroissement des surfaces est alors souvent l'occasion d'une séparation de corps¹⁹.

Les cas récents de juxtaposition d'une BM et d'un musée dans un même bâtiment n'en retiennent que plus l'attention. Quand ce choix est fait, comment ceux qui le font se représentent-ils les rôles respectifs des deux institutions ? Où se situe la tradition, et où la modernité ? Où la création et où la diffusion ? Où la délectation et où la pédagogie ?

Le choix du lieu

Une typologie des regroupements fondée sur la localisation dans la commune ferait sans doute apparaître un courant suburbain et un courant « centriste » (au sens de centre-ville), une école « bruit et fureur » (implantation au bord d'une chaussée, voire à la croisée de plusieurs axes de circulation) et une école « paix et silence » (implantation dans un parc).

Dans le cas de l'installation d'un ensemble d'équipements/services sur un site périphérique, de type paix et silence ou non, elle ne relèvera pas nécessairement d'un choix s'alimentant à une conception « anticentriste ». Il arrive que les centres-villes - en particulier, ceux qui présentent une forte proportion de monuments historiques protégés comme tels - ne laissent que peu de latitude à la construction ou à l'aménagement de nouveaux équipements. C'est alors par défaut que sera retenu un site périphérique, le regroupement de plusieurs équipements ou services pou-

19. Par exemple à Périgueux, où la BM, pour se développer, quitte pour un bâtiment spécifique à la fin des années 1980 celui qu'elle occupait avec le musée depuis la fin du XIX^e siècle.

vant avoir pour but de compenser par un effet de masse l'éloignement par rapport au centre.

Intégration

Il est à noter que, même dans le cas de regroupements concernant des équipements/services culturels publics, et en mettant de côté les cas d'absorption d'un service par un autre (Besançon), il ne nous a été signalé aucun exemple d'organisation intégrée autre que la cité du livre d'Aix-en-Provence.

Chaque équipement/service conserve son indépendance administrative par rapport aux autres, leurs responsables respectifs ne sont pas placés sous l'autorité d'un directeur ou président chapeautant l'ensemble, comme c'est le cas au Centre Georges Pompidou, et, le cas échéant, l'appellation de centre désigne non une structure commune mais un bâtiment, voire un ensemble de bâtiments.

Outre la bonne volonté des responsables respectifs des équipements/services, c'est dès lors l'hôtel de ville (directeur des affaires culturelles et/ou service des affaires culturelles, élus) qui est censé assurer la coordination de l'ensemble dans le cadre de la politique culturelle de la municipalité. Il le fait de façon plus ou moins effective selon qu'il y a bien ou non une politique culturelle, ou encore que les moyens disponibles le permettent (toutes les villes n'ont pas de directeur des affaires culturelles ni même de véritable service des affaires culturelles). Aussi, entre les équipements/services concernés, tous les degrés de la collaboration s'observent-ils. Elle est rarement intensive.

Perspectives

Dans cet article, il a été posé plus de questions qu'il n'a été livré de conclusions. C'est que le traitement du sujet appelle des investigations et soulève des problèmes qui sont à la

mesure de sa richesse. Le corpus ci-dessus demande à être complété.

En outre, les critères qui ont présidé à sa constitution pourraient être élargis. En effet, pour tirer du phénomène du regroupement tout ce qu'il est susceptible de nous apprendre, il y aurait lieu de prendre en compte toutes ses manifestations : présence d'une BM dans un centre commercial, dans un centre administratif, juxtaposition d'une BM et d'une bibliothèque universitaire²⁰, d'une BM et d'un centre de documentation et d'information, etc.

En 1993, le ministère de la Culture inaugurerait le dispositif des relais-livres en campagne²¹. Implantés, comme leur nom l'indique, en milieu rural, intercommunaux et polyvalents, ils entreraient dans le cadre de l'enquête, qu'elle soit limitée au cas de regroupements de services et équipements culturels ou non. En effet, à côté de la bibliothèque publique qui en constitue l'« élément central et obligatoire », peuvent figurer tant un musée, une salle de spectacle ou une librairie qu'un bureau de poste ou une halte-garderie.

Les regroupements effectués dans ce cadre ne sont pas sans poser des problèmes particuliers d'interprétation. En effet, ils sont plus ou moins déterminés par des facteurs extérieurs au libre choix des élus. Ainsi, c'est l'État, qui, promoteur du dispositif, impose la présence d'une biblio-

thèque. Quant aux équipements et services qui lui seront associés, ils dépendront, dans une certaine mesure, des besoins particuliers de zones rurales où les équipements et services de proximité manquent – il s'agit précisément d'y remédier –, les besoins étant appréciés non à l'échelle d'une seule commune mais de plusieurs.

À l'étranger, des cas de regroupement de la bibliothèque et d'autres organismes – culturels mais pas seulement – sont signalés par exemple aux Pays-Bas à la fin des années 1980 ; il s'agit en particulier de la BM de Rotterdam²².

Aujourd'hui, c'est la ville de Turin qui, dans le centre culturel de 40 000 mètres carrés qu'elle a décidé d'édifier sur une friche industrielle, a prévu de loger une nouvelle bibliothèque municipale centrale. Elle y voisinera avec une salle de théâtre et un théâtre en plein air, des instituts culturels étrangers, un restaurant et des commerces²³.

Les regroupements : tendance générale en Europe, au-delà ? Là encore, qu'est-ce qui est regroupé ? Traditionnellement, dans certains pays (les anglo-saxons et les scandinaves), les bibliothèques publiques réservent une plus large place, parmi leurs missions, à l'utilitaire, au pratique que dans d'autres (Espagne, France, Italie) ; on fait en particulier allusion ici aux *community services*. Selon toute vraisemblance, cette bipartition est en passe de s'estomper au profit de la généralisation du premier modèle. Elle persiste pourtant ; et, au prix de quelques avatars, ne devrait pas disparaître tout à fait. Est-ce de ce double phénomène – permanence et atténuation de la bipartition – que témoignerait elle aussi une géographie des regroupements ?

Janvier 2004

20. À La Rochelle, par exemple, la BM et la BU ne sont séparées que par une porte ; à Limoges (pour la BU, il s'agit de la section Droit et sciences économiques), par quelques mètres. Dans les deux cas, les deux services sont administrativement indépendants l'un de l'autre. Ce n'est pas le cas à Clermont-Ferrand, où une seule bibliothèque, à la fois BMC et BU, est placée sous l'autorité d'un seul directeur. Universitaire signifie que cette bibliothèque fait partie, pour sa partie universitaire, des services de l'université. Autre est encore le cas de BM qui font fonction de BU par accord avec une université, par exemple dans une ville abritant une antenne universitaire dépourvue de bibliothèque propre.

21. Jean-Claude Van Dam, « Les relais-livres en campagne. Milieu rural, lecture publique et aménagement du territoire », *BBF*, 1996, n° 4, p. 23-27 ; Raymond Delambre, « Le relais-livres en campagne », *Transversales*, n° 64, février 1998, p. 6-11.

22. Arie Walter Willemsen, « Réalisations récentes aux Pays-Bas », *BBF*, 1991, n° 5, p. 443-444.

23. Paolo Messina, « Turin : une BM internationale pour 2006 », *BIBLIOTHÈQUE(s)*. Revue de l'ABF, n° 1, mars 2002, p. 71-74.